

Legation Suisse
à Paris.

Paris le 20 Décembre 1850,
Le 23 December 1850

dodis.ch/41092

Or. Involunt. Inpantament.

(Confidentiel)

Très honorés Messieurs,

1^o M. Wanner.

J'ai communiqué ce matin à M. le Ministre des affaires étrangères la réponse de M. Wanner aux vagues inculpations dont il est l'objet. Cette réponse très digne et les observations qu'il m'a été facile d'y joindre, m'ont semblé faire impression sur le Ministre qui, je ne puis assez le répéter, est toujours disposé à accueillir les justifications. Il m'a dit qu'il les transmettrait à son collègue de l'Intérieur, en ajoutant cependant que, d'après le vieux proverbe, il n'y a pas de feu sans fumée.

M. Wanner parlait fort à propos dans sa lettre des luttes qu'il a à soutenir au sujet des émigrants et à la demande du Ministre, je lui ai cité quelques exemples dont sa loyauté s'est révoltée.

2^o Réf. p.

Pendant cet entretien le Ministre recevait une dépêche télégraphique partie de Lyon depuis une heure environ et qui reproduit

BAr

15

Dodis



Messieurs le Président & Membres du Conseil fédéral. Berne

(Les mêmes griefs contre Genève: présence de nombreux
 réfugiés dans cette ville, agitation parmi eux;
 menées d'Ordinaire et autres réfugiés à Chaney pour
 agir sur la France & la Savoie. Le Ministre a ajouté
 qu'à cet égard les nouvelles étaient concordantes; qu'il
 y avait à Genève plus de cent réfugiés &c.

J'ai répondu que le Gouvernement de Genève
 n'avait connu la présence d'Ordinaire à Chaney
 que par son toat et qu'immédiatement il avait
 ordonné son expulsion; que les rapports étaient
 entachés d'une évidente exagération; que s'il
 existait des réfugiés français à Genève, ils étaient en très
 petit nombre, sans importance et contre la volonté
 du Conseil fédéral; que le toat d'un réfugié
 inconnu, dans un petit village de la Suisse
 était loin d'avoir l'importance de la reproduction simultanée
 dans tous les journaux ministeriels, Souverain, Moniteur
 du soir, Patrie, Pays et Constitutionnel, d'un article
 d'un journal allemand recueilli avec complaisance
 par le Moniteur Brumier; que le Gouvernement français
 se donnait ainsi l'apparence de chercher à provoquer
 contre la Suisse des mesures qui seraient pour
 lui-même un embarras.

Le Ministre a répliqué que M. Castoret, Président

Du Grand Conseil avait aussi parlé avec violence à Choney
 contre le Gouvernement français; que d'après la dépêche
 télégraphique reçue à l'instant, Ordinaire et plusieurs
 autres réfugiés se trouvaient encore à Choney; que Mazzini
 et Napoléon Chancel avaient été dans le Canton tout
 dernièrement, que le Gouvernement français était souvent
 contrarié par les articles de journaux ministériels; que la
 question du droit d'asile pourrait bien se reproduire; que je
 devais me rappeler la démarche faite auprès de lui à ce
 sujet, il y a moins d'un an, par l'Autriche & le Prusse,
 pour régler le droit d'asile avec l'aide d'un cordon
 militaire; que cette mesure avait été écartée par l'attitude
 de la France toujours disposée à soutenir notre indépendance,
 mais que nous devions aussi nous prêter à éloigner
 tout sujet de plaintes; qu'il ne comprenait pas que
 Genève, surtout dans sa position de ville ouverte et
 frontière, agit avec aussi peu de mesure &c.

A mon tour j'ai rappelé les arrêtés rendus par
 le Conseil fédéral; l'expulsion de tous les chefs
 allemands et ceux des français qui avaient abusé
 de l'hospitalité helvétique; que rien n'était arrivé
 de Mazzini à Genève; qu'il aurait dû au
 reste pour s'y rendre traverser l'Allemagne ou la France;
 que Napoléon Chancel, véritable chevalier d'industrie, était

sans influence à tel point que dans son parti il était généralement
considéré comme attaché à la police: que, quoiqu'il ait qu'il soit
ostensiblement à l'attentat du 8 Mai, la police l'avait
laissé libre à Paris jusqu'à la fin de juin.

En terminant le Ministre m'a assuré que tout ce
qu'il me disait était dicté par le véritable intérêt
qu'il porte à la Prusse d'où la France désire éloigner
toute complication.

Il est sûr que la question toujours pendante de Meusebach
exige une grande circonspection. La Prusse verrait avec
satisfaction que le refroidissement dégénérât en rupture.
D'un autre côté le Prince de Schwarzenberg n'est rien moins
que bienveillant et Brudazki a toujours les yeux sur
Capolago et les autres parties du Tessin où il y a en
permanence des réfugiés italiens mécontents.

Vous trouverez, Messieurs, dans le Constitutionnel de ce
matin l'article du Moniteur Prussien auquel j'ai
fait allusion. Sa reproduction le même jour dans les
seuls journaux ministériels trahit suffisamment son
origine.

J'ai l'honneur, Très honorés Messieurs, de vous offrir
l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'affaires de la Confédération
Barmann



à son tour de
avec l'autorité
le ministre a répondu
généralement
chaos sur que
Prussiens recevait
garnison autrichienne